



## Riva Light Cure HV (Liquid)

### SDI Limited

Version Num: 3.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 19/10/2023

Date d'impression: 17/11/2023

L.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Riva Light Cure HV (Liquid)
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunston Street Bayswater VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111	+1 630 361 9200	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	Pas Disponible	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	<a href="http://www.sdi.com.au">www.sdi.com.au</a>	<a href="http://www.sdi.com.au">www.sdi.com.au</a>	<a href="http://www.sdi.com.au">www.sdi.com.au</a>
Courriel	info@sdi.com.au	USA.Canada@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI HOLDINGS PTY LTD DO
Adresse	Rua Dr. Reinaldo Schmithausen 3141 – Cordeiros Itajaí – SC – CEP 88310-004 Brazil
Téléphone	+55 11 3092 7100
Fax	Pas Disponible
Site Internet	<a href="http://www.sdi.com.au/">http://www.sdi.com.au/</a>
Courriel	Brasil@sdi.com.au

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	131126 Poisons Information Centre	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 8727 7111	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07


## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H341 - Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Riva Light Cure HV (Liquid)

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	<b>Danger</b>
-------------------------	---------------

## Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

## Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

## Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	--

## 2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Un contact des yeux peut provoquer des dommages importants\*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires\*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## 3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométriques particules
1. 868-77-9 2. 212-782-2 3. 607-124-00-X 4. 01-2119490169-29-XXXX	10-20	<u>méthacrylate de 2-hydroxyéthyle</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H315, H317, H319 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 52628-03-2 2. 258-053-2 3. Pas Disponible 4. 01-2120140608-57-	10-20	<u>acide-propène-2-oïque.-méthyl-2.-ester-d'hydroxy-2-éthyle.-phosphate</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger	Pas Disponible	Pas Disponible

## Riva Light Cure HV (Liquid)

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	[%poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
XXXX 01-2119980575-25-XXXX			1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H317, H318, H335 [1]		
1. 1830-78-0 2. 217-388-4 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	1-10	<u>bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 2867-47-2 2. 220-688-8 3. 607-132-00-3 4. 01-2119474677-22-XXXX 01-2119550069-38-XXXX	1-7	<u>méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H302, H312, H315, H317, H319 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 87-69-4 2. 201-766-0 3. Pas Disponible 4. 01-2119537204-47-XXXX	1-5	<u>acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 10287-53-3 2. 233-634-3 3. Pas Disponible 4. 01-2120766020-67-XXXX	0-1	<u>4-DIMÉTHYLAMINO BENZOATE D'ÉTHYLE</u>	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1; H341, H400 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 10373-78-1 2. 233-814-1 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	0-1	<u>1,7-Z-TRIMÉTHYL BICYCLO[2,2,1]HEPTANE-2,3-DIONE</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1; H302, H317 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 128-37-0 2. 204-881-4 3. Pas Disponible 4. 01-2119480433-40-XXXX	0-1	<u>2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2, Cancérogénicité, catégorie de danger 2, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H302, H315, H319, H335, H341, H351, H361d, H410 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Légende:</b>	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible.</li> <li>▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur.</li> <li>▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire.</li> <li>▶ <b>NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> </ul>

## Riva Light Cure HV (Liquid)

- ▶ Surveiller le patient avec attention.
- ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente.
- ▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne.
- ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser.</li> <li>▶ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps.</li> <li>▶ Portez un appareil respiratoire.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Combustible.</li> <li>▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.</li> <li>▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.</li> <li>▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).</li> <li>▶ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.</li> </ul> <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx) oxydes de phosphore (POx) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Peut émettre une fumée âcre Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p>

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer toutes les sources d'allumage.</li> <li>▶ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.</li> <li>▶ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.</li> <li>▶ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.</li> <li>▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Essuyer.</li> <li>▶ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un vêtement de protection pour tout le corps et muni d'un appareil respiratoire.</li> <li>▶ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures de s'infiltrer dans les drains et les cours d'eau.</li> <li>▶ Envisager une évacuation (ou se protéger en restant sur place).</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de flammes nues ni de source d'inflammation.</li> <li>▶ Augmenter la ventilation.</li> <li>▶ Stopper les fuites si cette opération ne présente pas de risque.</li> <li>▶ Spray et brouillard d'eau peuvent être utilisés pour disperser / absorber les vapeurs.</li> <li>▶ Absorber et contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour ensuite les recycler.</li> <li>▶ Collecter les résidus solides et les stocker hermétiquement dans des tonneaux à des fins de recyclage.</li> <li>▶ Laver la zone et prévenir une entrée des ruissellements dans les drains.</li> <li>▶ A la suite des opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements et les équipements de protection avant de les stocker pour une utilisation future.</li> <li>▶ Si une contamination des drains ou des voies d'eau survient, prévenez les services d'urgence.</li> </ul>

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## Riva Light Cure HV (Liquid)

## SECTION 7 Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<p><b>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▸ Evitez la concentration dans les trous et creux.</li> <li>▸ <b>NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.</b></li> <li>▸ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.</li> <li>▸ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▸ <b>N'utilisez PAS des seaux en plastique.</b></li> <li>▸ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▸ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.</li> <li>▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation</li> <li>▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ La polymérisation peut se produire lentement à température ambiante.</li> </ul> <p>Conserver en-dessous de 38 deg. C.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Conserver dans les containers d'origine.</li> <li>▸ Conserver les containers scellés.</li> <li>▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▸ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.</li> <li>▸ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.</li> <li>▸ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.</li> <li>▸ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.</li> </ul>

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ La polymérisation peut se produire lentement à température ambiante.</li> <li>▸ Le stockage requiert la stabilisation de l'inhibiteur et la surveillance de la quantité en oxygène dissout. Se reporter aux niveaux recommandés par le fabricant.</li> <li>▸ Ne pas trop remplir les containers, il est nécessaire de laisser un espace au-dessus du produit.</li> <li>▸ Un barbotage ou un étouffement avec un gaz sans azote ou sans oxygène peut désactiver le stabilisateur.</li> </ul> <p>Conserver en-dessous de 38 deg. C.</p> <p>Une exposition à la lumière, aux initiateurs de radicaux libres, au fer, à la rouille et aux bases fortes, et un stockage au-delà de la date de péremption, peut initier une polymérisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Stable dans des conditions de stockage contrôlées à condition que le matériel contienne le stabilisateur / l'inhibiteur de polymérisation correspondant.</li> <li>▸ Les stockages en gros peuvent requérir des conditions de stockage spéciales.</li> <li>▸ ATTENTION: La décomposition progressive de conteneurs résistants et scellés peut amener une pression supplémentaire et en conséquence, une explosion. À des températures au-dessus de 32 deg. La polymérisation rapide et violente est envisageable.</li> </ul>
<b>Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008</b>	Pas Disponible
<b>Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application</b>	Pas Disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartment
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	cutanée 1.39 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 4.9 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 1.45 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.482 mg/L (L'eau (douce)) 1 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.048 mg/L (Eau (Marine)) 3.79 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 3.79 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.476 mg/kg soil dw (sol) 10 mg/L (STP)
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	cutanée 1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 7.04 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 1.74 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.068 mg/L (L'eau (douce)) 0.68 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.007 mg/L (Eau (Marine)) 0.481 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.048 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.056 mg/kg soil dw (sol) 0.4 mg/L (STP)
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	cutanée 4.17 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 7.35 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 2.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 4.35 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) *	Pas Disponible

## Riva Light Cure HV (Liquid)

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
	Oral 2.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	cutanée 8.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 23.94 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 47.87 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) cutanée 12.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 21.43 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 12.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.087 mg/L (L'eau (douce)) 0.191 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.009 mg/L (Eau (Marine)) 0.483 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.048 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.045 mg/kg soil dw (sol) 210 mg/L (STP)
4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE	cutanée 2.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.65 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.29 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 0.08 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.002 mg/L (L'eau (douce)) 0.019 mg/L (Eau - libération intermittente) 0 mg/L (Eau (Marine)) 0.113 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.011 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.021 mg/kg soil dw (sol) 1.46 mg/L (STP)
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Pas Disponible	2.24 µg/L (L'eau (douce)) 0.224 µg/L (Eau (Marine)) 32 mg/L (STP)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.76 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) cutanée 0.25 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.435 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) * Oral 0.25 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.199 µg/L (L'eau (douce)) 1.99 µg/L (Eau - libération intermittente) 0.02 µg/L (Eau (Marine)) 0.458 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.046 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.054 mg/kg soil dw (sol) 0.017 mg/L (STP) 16.67 mg/kg food (Oral)

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	4 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique.
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	1.9 mg/m <sup>3</sup>	21 mg/m <sup>3</sup>	1,000 mg/m <sup>3</sup>
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	1.6 mg/m <sup>3</sup>	17 mg/m <sup>3</sup>	100 mg/m <sup>3</sup>

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	Pas Disponible	Pas Disponible
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	Pas Disponible	Pas Disponible
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	Pas Disponible	Pas Disponible
4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE	Pas Disponible	Pas Disponible
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Pas Disponible	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	Pas Disponible	Pas Disponible

## Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	E	≤ 0.1 ppm
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	E	≤ 0.1 ppm

## Notes:

bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

## Riva Light Cure HV (Liquid)

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	E	≤ 0.1 ppm
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	E	≤ 0.1 ppm
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
4-DIMÉTHYLAMINOENZOATE D'ÉTHYLE	D	> 0.01 to ≤ 0.1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Notes:</b>	<i>bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.</i>	

## DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

NOTE D: Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'elles sont reprises dans l'annexe VI de la présente directive.

Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention "non stabilisé(e)".

## 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée.</li> <li>▶ Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que "boîte à gants". Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé.</li> <li>▶ Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermé dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur.</li> <li>▶ Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés.</li> <li>▶ Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération.</li> <li>▶ L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système d'extraction local.</li> <li>▶ Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.</li> <li>▶ A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées).</li> <li>▶ Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé.</li> <li>▶ Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible.</li> </ul>
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Un écran facial complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais jamais pour la protection primaire des yeux.</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> </ul>
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer.</p> <p><b>NOTE:</b> Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fréquence et la durée de contact,</li> <li>▶ La résistance chimique du matériau du gant,</li> <li>▶ L'épaisseur du gant et</li> <li>▶ dextérité</li> </ul> <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.</li> <li>▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.</li> <li>▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.</li> </ul> <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Excellente lorsque le temps de pénétration &gt; 480 min</li> </ul>

## Riva Light Cure HV (Liquid)

- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration > 20 min
- ▶ Juste quand le temps de pénétration < 20 min
- ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.

Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.

Par exemple:

- Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.

- Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel

Produits sans solvants ajoutés : porter des gants en nitrile

Produits en combinaison avec des solvants : porter des gants épais (>0.5 mm) en nitrile

Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc)

**Protection corporelle**

Voir Autre protection ci-dessous

**Autres protections**

- ▶ Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée.
- ▶ Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution.
- ▶ Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements ou une exposition directe est possible.
- ▶ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air.
- ▶ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.
- ▶ Tenue complète.
- ▶ Tablier en P.V.C.
- ▶ Crème protectrice.
- ▶ Crème nettoyante pour la peau.
- ▶ Unité de lavement des yeux.

**Protection respiratoire**

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir section 12

**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Sans Objet	Viscosité (cSt)	Pas Disponible



## Riva Light Cure HV (Liquid)

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	non disponible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stable dans des conditions de stockage contrôlées à condition que le matériel contienne le stabilisateur / l'inhibiteur de polymérisation correspondant.</li> <li>▶ Les stockages en gros peuvent requérir des conditions de stockage spéciales.</li> <li>▶ ATTENTION: La décomposition progressive de contenueurs résistants et scellés peut amener une pression supplémentaire et en conséquence, une explosion. À des températures au-dessus de 32 deg. La polymérisation rapide et violente est envisageable.</li> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	<p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>Aucun cas de maladie respiratoire chez les êtres humains n'a été répertorié par suite d'une exposition à des acrylates multifonctions.</p> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> <p>L'inhalation de fumées ou d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire très gravement à la santé de l'individu.</p>
Ingestion	<p>Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.</p>
Contact avec la peau	<p>Toutes les résines acryliques multifonctions (MFA) produisent des désordres de la peau et une sensibilisation de la peau et une inflammation. Les vapeurs générées par le chauffage des copeaux peuvent conduire à des concentrations suffisantes pour produire une inflammation. Du au fait que l'exposition aux aérosols industriels de MFA inclut une exposition aux systèmes de résine, aux photo-initiateurs, aux solvants, aux agents de transfert d'hydrogène, aux stabilisants, aux fillers et aux inhibiteurs de polymérisation, un empoisonnement peut apparaître en raison d'une vaste plage d'actions chimiques</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p>
Yeux	<p>Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.</p>
Chronique	<p>Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.</p> <p>Des preuves importantes existent qui montrent que la substance peut engendrer des effets mutagènes irréversibles mais non mortel à la suite d'une unique exposition.</p> <p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Sur la base, principalement, d'expérimentations animales, le produit peut être considéré comme cancérigène pour les humains. Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un cancer sur la base de : - études animales appropriées à long terme, - d'autres informations pertinentes.</p> <p>Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans).</p> <p>L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des</p>

## Riva Light Cure HV (Liquid)

signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.  
L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques.  
Une sensibilisation peut aboutir à de sévères réponses à de très faibles niveaux d'exposition, i.e. hypersensibilité. Les personnes sensibilisées ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations où une exposition peut survenir.

Riva Light Cure HV (Liquid)	<b>TOXICITÉ</b> Pas Disponible	<b>IRRITATION</b> Pas Disponible
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	<b>TOXICITÉ</b> Dermique (lapin) LD50: >3000 mg/kg <sup>[2]</sup> Oral(Rat) LD50; >=2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	<b>IRRITATION</b> Eye (rabbit): SEVERE *post-exposure Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Skin (rabbit): non-irritating* * Rohm & Haas Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	<b>TOXICITÉ</b> Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	<b>IRRITATION</b> Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	<b>TOXICITÉ</b> Pas Disponible	<b>IRRITATION</b> Pas Disponible
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	<b>TOXICITÉ</b> Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Inhalation(Rat) LC50; 0.62 mg/L4h <sup>[2]</sup> Oral(Rat) LD50; 1751 mg/kg <sup>[2]</sup>	<b>IRRITATION</b> Pas Disponible
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	<b>TOXICITÉ</b> Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >=2000<=5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	<b>IRRITATION</b> Pas Disponible
4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE	<b>TOXICITÉ</b> Pas Disponible	<b>IRRITATION</b> Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	<b>TOXICITÉ</b> Pas Disponible	<b>IRRITATION</b> Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	<b>TOXICITÉ</b> Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; 890 mg/kg <sup>[2]</sup>	<b>IRRITATION</b> Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Skin (human): 500 mg/48h - mild Skin (rabbit):500 mg/48h-moderate Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

BIS(2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE) DE 2-HYDROXYPROPANE-1,3-DIYLE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. REMARQUE : il a été montré que la substance est un mutagène dans au moins un test, ou qu'elle appartient à une famille de produits chimiques engendrant des dommages ou des modifications à l'ADN cellulaire.
MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE & ACIDE-PROPÈNE-2-OÏQUE,-MÉTHYL-2,-ESTER-D'HYDROXY-2-ÉTHYLE,-PHOSPHATE & MÉTHACRYLATE DE 2-(DIMÉTHYLAMINO)ÉTHYLE & 1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.

## Riva Light Cure HV (Liquid)

MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE & BIS(2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE) DE 2-HYDROXYPROPANE-1,3-DIYLE & MÉTACRYLATE DE 2-(DIMÉTHYLAMINO)ÉTHYLE & ACIDE (2R,3R)-2,3-DIHYDROXYBUTANEDIOLIQUE & 2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.
ACIDE-PROPÈNE-2-OÏQUE,-MÉTHYL-2,-ESTER-D'HYDROXY-2-ÉTHYLE,-PHOSPHATE & 4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE & 1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
BIS(2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE) DE 2-HYDROXYPROPANE-1,3-DIYLE & 2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✓	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Riva Light Cure HV (Liquid)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	345mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	380mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	24.1mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	90mg/l	Pas Disponible
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	Pas Disponible
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	Pas Disponible
	EC50(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	90mg/l	Pas Disponible
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.201mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	53mg/l	1

## Riva Light Cure HV (Liquid)

	LC50	96h	Poisson	19.1mg/l	2
	EC50(ECx)	48h	crustacés	53mg/l	1
acide (2R,3R)- 2,3-dihydroxybutanedioïque	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	51.404mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	93.313mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	23616mg/L	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.125mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
4-DIMÉTHYLAMINO BENZOATE D'ÉTHYLE	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.96mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	4.5mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1.9mg/l	2
1,7,7- TRIMÉTHYLBI CYCLO[2.2.1]HEPTANE- 2,3-DIONE	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	BCF	1344h	Poisson	220-2800	7
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.42mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	>0.17mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.758mg/l	2
	ErC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.42mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>0.5mg/l	Pas Disponible
EC0(ECx)	48h	crustacés	>=0.31mg/l	1	

**Légende:**

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	BAS	BAS
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	BAS	BAS
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	HAUT	HAUT
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	BAS	BAS
4-DIMÉTHYLAMINO BENZOATE D'ÉTHYLE	HAUT	HAUT
1,7,7- TRIMÉTHYLBI CYCLO[2.2.1]HEPTANE- 2,3-DIONE	HAUT	HAUT
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	HAUT	HAUT

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Bioaccumulation
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	BAS (BCF = 1.54)
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	BAS (LogKOW = 1.1616)
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	BAS (LogKOW = 0.9723)
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	BAS (LogKOW = -1.0017)
4-DIMÉTHYLAMINO BENZOATE D'ÉTHYLE	BAS (LogKOW = 2.4969)

## Riva Light Cure HV (Liquid)

Composant	Bioaccumulation
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	BAS (LogKOW = 1.52)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	HAUT (BCF = 2500)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	HAUT (KOC = 1.043)
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	BAS (KOC = 10)
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	BAS (KOC = 41.69)
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	HAUT (KOC = 1)
4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE	BAS (KOC = 66.61)
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	BAS (KOC = 12.6)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	BAS (KOC = 23030)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?			non
vPvB			non

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.</li> <li>▸ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.</li> <li>▸ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.</li> <li>▸ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.</li> </ul>
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

## Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	Sans Objet
	Danger subsidiaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	

## Riva Light Cure HV (Liquid)

14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	Sans Objet
	Etiquette de danger	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet
	Code tunnel de restriction	Sans Objet

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Danger subsidiaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

## Riva Light Cure HV (Liquid)

Sans Objet

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Pas Disponible
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	Pas Disponible
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	Pas Disponible
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	Pas Disponible
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	Pas Disponible
4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE	Pas Disponible
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	Pas Disponible

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Pas Disponible
acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate	Pas Disponible
bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle	Pas Disponible
méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle	Pas Disponible
acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque	Pas Disponible
4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE	Pas Disponible
1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

**acide-propène-2-oïque,-méthyl-2,-ester-d'hydroxy-2-éthyle,-phosphate Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

**4-DIMÉTHYLAMINOBENZOATE D'ÉTHYLE Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

## Riva Light Cure HV (Liquid)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

#### 1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

#### 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

#### Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

#### État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle)
Canada - DSL	Non (bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle)
Canada - NDSL	Non (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; acide-propène-2-oïque, -méthyl-2, -ester-d'hydroxy-2-éthyle, -phosphate; méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle; acide (2R,3R)-2,3-dihydroxybutanedioïque; 4-DIMÉTHYLAMINO BENZOATE D'ÉTHYLE)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE)
Corée - KECI	Non (1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE)
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Non (bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle)
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (acide-propène-2-oïque, -méthyl-2, -ester-d'hydroxy-2-éthyle, -phosphate; bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle; 4-DIMÉTHYLAMINO BENZOATE D'ÉTHYLE; 1,7,7-TRIMÉTHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTANE-2,3-DIONE)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (acide-propène-2-oïque, -méthyl-2, -ester-d'hydroxy-2-éthyle, -phosphate; bis(2-méthylprop-2-énoate) de 2-hydroxypropane-1,3-diyle)
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

#### SECTION 16 Autres informations

date de révision	19/10/2023
date initiale	18/10/2023

#### Codes pleins de risques de texte et de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.1	19/10/2023	Identification des dangers - Classification, Composition/informations sur les composants - Ingrédients



## Riva Light Cure HV (Liquid)

### autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

### Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
  
- ▶ AIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

### Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H318	Méthode de calcul
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2, H341	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3, H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

#### Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Date of preparation/revision: 23rd September 2015

Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director